



## Garde de ma fille estelle après un divorce

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je suis divorcée depuis fin décembre 2009, avec le jugement de garde suivant pour ma fille: garde souple si tout se passe bien ou sinon à défaut, un week end sur deux. Etant donné que je suis en congés parental, je fais toujours tout pour être conciliante avec mon ex mari concernant sa fille. Il est conducteur de car et ses horaires l'empêchent de respecter un week end sur deux. Alors très souvent je lui laisse mes week ends en inversant. IL a refait sa vie et n'arrive pas à s'arranger pour assumer, se servant toujours de ma disponibilité car je n'ai pas d'activité et cela l'arrange forcément. Or, cette attitude me perturbe car lorsque je prévois quelques chose un samedi, il me prévient que finalement il pourra prendre sa fille. si je dis non, il me culpabilise de moins la voir que moi.sa copine s'en mêle aussi disant qu'ils vivent selon mes fantaisies. Comment réagir? si je demande à mon ex d'appliquer à la lettre le jugement à défaut, il ne pourra jamais la prendre quasiment, et si je continue à "l'arranger" il sera de plus en plus exigeant; merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement mais je n'ai pas véritablement de réponse juridique c'est à vous de voir. Si vous souhaitez saisir à nouveau le JAF pour fixer de façon plus stricte l'exercice du droit de garde vous pouvez tout à fait. Je pense que c'est à vous de voir ce qui est le mieux pour votre enfant et de ne pas vous culpabiliser puisque vous faites au mieux vis à vis du père.

Bien cordialement